

REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2022

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 18 janvier 2022, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Vincent QUÉNÉ, Maire, le 25 janvier 2022.

Etaient présents : MM Vincent QUÉNÉ – Véronique TROTIN – Patrick RICHARD – Christophe SYNAEVE – Benjamin FAUCHARD – Yvon BIHAN-POUDEC – Pierre-Yves HOFFMANN - Julie LEGLOAHEC

Etaient absentes excusées : Mmes Alexia PLANQUOIS – Sophie TEMANS

Madame Françoise BERTOT-DELAVOYE est arrivée en retard au moment des questions diverses.

Approbation du dernier compte-rendu de séance

Le Conseil Municipal approuve le dernier compte-rendu de séance en date du 30 novembre 2021 excepté Madame Julie LEGLOAHEC qui fait la remarque que le sujet du prêt de la salle d'évolution abordé en questions diverses n'a pas été notifié dans le compte-rendu.

Adhésion contrat groupe d'assurance statutaire du CDG 27

Monsieur le Maire informe les conseillers que le Centre de Gestion de l'Eure propose aux communes une adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire pour le personnel communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adhérer au contrat groupe d'assurance à compter du 1^{er} janvier 2022 et jusqu'au 31 décembre 2025 et autorise Monsieur le Maire à signer les documents contractuels.

Rapport sur la protection sociale complémentaire

Monsieur le Maire informe les conseillers que depuis 2007, les collectivités locales ont la possibilité de participer financièrement aux dépenses engagées par leurs agents pour la souscription d'une mutuelle santé et/ou d'une mutuelle prévoyance. Aussi, par ordonnance du 17 février 2021, le Gouvernement a décidé de rendre obligatoire cette participation financière des employeurs publics à compter des :

- 1^{er} janvier 2025 pour les contrats prévoyance, avec un minimum de participation de 20 % d'un montant de référence

- 1^{er} janvier 2026 pour les contrats santé, avec un minimum de participation de 50 % d'un montant de référence. Les montants de référence doivent être précisés par décret à venir.

Monsieur le Maire précise aux conseillers que sans attendre ces deux échéances, la réforme prévoit que les collectivités locales organisent, avant le 18 février 2022, un débat sur la protection sociale complémentaire de leurs agents au sein de leur assemblée délibérante. Monsieur le Maire soumet un projet de rapport proposé par le Centre de Gestion.

Compte tenu de l'ensemble des éléments exposés, le Conseil Municipal prend acte des nouvelles dispositions prochainement en vigueur en matière de protection sociale complémentaire des agents territoriaux et donne son accord sur ce rapport.

Acquisition terrain au Mesnil

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il conviendrait d'acquérir une parcelle de terrain au Mesnil à la pointe de la Ruelle à Loup en vue d'installer dans l'avenir une citerne incendie enterrée afin d'améliorer la défense incendie de la commune. Il précise qu'un contact a été pris auprès de la propriétaire qui accepte de vendre à la commune ce terrain d'une superficie de 343 m² au prix de 500.00 €.

Après exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, d'acquérir la parcelle de terrain cadastrée section AB numéro 10 appartenant à Madame DE VIGAN Geneviève au prix de 500.00 € ; les frais notariés étant à la charge de la commune. Le Conseil Municipal charge Maître Guillaume LELEU, notaire à Ry d'établir l'acte de vente. Par la même occasion, il sera demandé au notaire de régulariser la vente de petits bouts de terrain avec les Consorts EDELINE.

Questions diverses

Monsieur le Maire donne connaissance d'un devis qu'il a fait établir par l'entreprise SEDELEC d'un montant de 2 804.64 € TTC pour le remplacement des points lumineux de l'école par du LED et la mise en place de thermostats à la mairie pour réguler le chauffage. A voir pour le budget 2022

Après réflexion, il est décidé de mettre un enrobé drainant sur l'îlot central de la D1 ; un devis sera demandé dans ce sens. L'idée de faire ralentir reste présente et voir pour poser quelque chose dessus.

Monsieur le Maire informe les conseillers que les 3 kits d'aspiration ont été posés sur les ponts, c'est un avancement pour la défense incendie de la commune.

Un panneau d'information sera mis en place au cimetière afin d'informer les personnes que le cimetière est en cours de végétalisation.

Il est défini les sujets qui seront insérés dans la prochaine gazette.

Madame Véronique TROTIN fait un point sur le SIVOS et notamment la baisse du nombre d'élèves prévus à la rentrée de septembre. Elle explique que l'Education Nationale de l'Eure avait envisagé la fermeture d'une classe sur le regroupement à la prochaine rentrée et finalement après concertation entre les élus du regroupement et Monsieur LE CHANONY, inspecteur de l'Education Nationale au Val de Reuil, la situation a été revue et le SIVOS peut conserver ses 6 classes.

Les inscriptions 2022 se feront en mars par mail 0270194p@ac-rouen.fr auprès de Madame MAILLARD, directrice de l'école maternelle de Vascoeuil.

Monsieur Benjamin FAUCHARD demande si les installations électriques dans les arbres pour Noël pourraient être remises en place. Il est rappelé que c'était Monsieur PHILIPPE qui procédait personnellement à la mise en place de toutes les guirlandes électriques et que c'était son domaine professionnel.

De même, Benjamin évoque l'établissement d'un logo pour la commune. Le choix se fera au sein d'une commission.

Madame Aurélie GUILLAIN, présidente du Comité des Fêtes, informe les conseillers qu'elle a contacté la mairie de Vascoeuil pour le prêt de la salle des fêtes et que le coût est de 380.00 € pour un week-end. Elle précise que c'est trop coûteux pour y organiser des manifestations. Madame Véronique TROTIN propose de prendre contact auprès de Monsieur MOENS. Madame GUILLAIN réclame le document pour justifier le non prêt de la salle d'évolution.

Le Conseil Municipal rappelle sa décision de ne pas prêter la salle d'évolution étant donné que c'est un espace voué à l'école depuis le départ du dépôt de permis de construire, des demandes de subvention et déclaré en tant que tel au niveau de l'administration fiscale et de l'assurance, à savoir « établissement d'enseignement ».

Madame Julie LEGLOAHEC demande un panneau d'affichage libre au Mesnil.